

AVIS DE CONVOCATION à l'AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne

Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 25 juin 2024 à 15H : 00 à Hôtel Dar El Marsa AV Habib Bourguiba La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du groupe et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2023 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023 ;
5. Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
7. Ratification de la nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
8. Démission et remplacement d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouvel administrateur ;
10. Jetons de présence ;
11. Approbation de la création d'un Comité permanent d'audit au sein de la société et la fixation de leur rémunération ;
12. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Pour le conseil d'administration.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 25/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi vingt-cinq juin à 15 heures, les actionnaires de la Société Atelier du Meuble intérieurs sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Hôtel Dar El Marsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba La Marsa -Tunis, et ce, sur convocation du conseil d'administration réuni le 02/05/2024 parue au JORT N° du .../05/2024, et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (B.O.R.N.E) N° du/05/2024 Annonce N°.....

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou par son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane est nommé président de L'Assemblée et été spécialement délégué à cet effet par le président du conseil d'Administration.
- Monsieur et Monsieur sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
- Monsieur Kamel MEKADMINI est désigné secrétaire de la séance

Le président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent % des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1-Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO ;
- 2-Copie de l'avis de convocation publié au BORNE ;
- 3-Copie de l'avis de convocation publié au bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF ;
- 4-La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 5-La délégation spéciale donnée par le président du conseil d'Administration ;
- 6-Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- 7-Le rapport d'activité de l'exercice 2023 ;
- 8-Les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2023 ;
- 9-Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2023 et le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2023 ;
- 10- Le projet de résolutions proposées à l'AGO.

Monsieur le président rappelle que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société Atelier du Meuble intérieurs sis au 62 Rue de l'or Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa, dans les délais réglementaires et que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis de convocation à savoir :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du groupe et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2023 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023 ;
5. Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
7. Ratification de la nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
8. Démission et remplacement d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouvel administrateur ;
10. Jetons de présence ;
11. Approbation de la création d'un Comité permanent d'audit au sein de la société et la fixation de leur rémunération ;
12. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Première résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et du groupe, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2023.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2023 qui s'élève à 4 389 754 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	4 389 754
Résultats reportés 2022	3 035 254
Autres compléments d'apports	35 798
Dividendes à distribuer	<u>2 558 352</u>
Résultats reportés 2023	4 902 454

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,460 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 31/07/2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire ratifie la nomination de monsieur Nader Ghazouani élu par l'Assemblée électorale tenue le 22/06/2023, en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Riadh KEKLI en sa qualité d'Administrateur et décide de le remplacer par monsieur Anis ARFI pour la durée restante de son mandat.

Monsieur Anis ARFI exercera ainsi ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Sixième résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Walid Bellalouna en tant que nouvel administrateur et, pour une durée de deux ans.

Monsieur Walid Bellalouna exercera ainsi ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Septième résolution :

L'Assemblée générale décide d'allouer la somme de Trois mille Dinars (3000DT) brute pour chaque membre du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Huitième résolution :

Approbation de la création d'un Comité permanent d'audit au sein de la société

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la nomination par le Conseil d'Administration tenu le 02/05/2024 des Membres du Comité d'Audit à savoir :

- Monsieur Mondher Achour
- Monsieur Nader Ghazouani
- Monsieur Anis Arfi .

et ce, pour la durée de leur mandat d'administrateur devant expirer à l'issue l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

L'Assemblée décide d'allouer la somme de Trois mille Dinars (3000DT) brute annuelle pour chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne, en rémunération de leur activité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Neuvième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

De tout ce que ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane

Le Secrétaire

Maître Kamel Mekadmini

Les Scrutateurs

Monsieur

Monsieur